



**PROCÈS-VERBAL DE LA 529^e RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
tenue le jeudi 25 août 2016 à 12 h au salon rouge de l'UQTR
(529-25-08-16)**

Présences :

M. Ismaïl Biskri, président
M. René Lesage, premier vice-président aux relations de travail
M. Sylvain Beaudry, trésorier
Mme Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales
M. Ghyslain Parent, secrétaire

Absence motivée :

Aucune

Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, et Diane Beauchemin, conseillère en relations de travail, assistent également à la réunion.

Ismaïl Biskri, président, anime la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire. Le président amorce la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres du comité exécutif pour cette première réunion faisant suite aux vacances estivales.

CX-529-25-08-16-00 Projet d'ordre du jour

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption des procès-verbaux : 528^e réunion
- 3) Suites à donner aux dossiers
- 4) Correspondance et information :
 1. Correspondance depuis le 9 mai 2016
 2. Dépôt de l'agenda syndical
 3. Retenues à la source de juin : ARC : 4611 \$; MRQ : 8494 \$
- 5) Rapport des officiers et des délégations
- 6) Processus de négociation de la prochaine convention collective
- 7) Consortium sur les services juridiques : bilan de la rencontre
- 8) Désignation d'un représentant au comité de sélection du VREF
- 9) Budget révisé et taux de cotisation syndicale 2016-2017
- 10) Session d'information des délégués syndicaux
- 11) Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 15 septembre 2016
- 12) Dépôt de la répartition des responsabilités du personnel du Syndicat
- 13) Remboursement d'une partie des frais de cellulaire du VPRT
- 14) Affaires nouvelles
- 15) Date de la prochaine réunion : 8 septembre 2016
- 16) Levée de l'assemblée

CX-529-25-08-16-01 Adoption de l'ordre du jour

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX-529-25-08-16-02 Adoption du procès-verbal de la 528^e réunion du CX

Après avoir suggéré quelques modifications et corrections, sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 528^e réunion du comité exécutif tenue le 12 mai 2016.

CX-529-25-08-16-03 Suites à donner aux dossiers

Le président fait lecture des suites à donner aux réunions antérieures du comité exécutif et du conseil syndical et rappelle les mandats confiés à chacun des officiers.

CX-529-25-08-16-04 Correspondance et information**1. Dépôt de la correspondance reçue et expédiée depuis le 9 mai 2016**

Le président invite les membres à prendre connaissance du courrier reçu et expédié depuis 9 mai 2016 et à soumettre leurs questions aux officiers concernés.

2. Dépôt de l'agenda syndical

On précise les principales activités inscrites à l'agenda syndical du mois de septembre 2016.

3. Retenues à la source d'avril : ARC : 4611 \$; MRQ : 8494 \$**CX-529-25-08-16-05 Rapport des officiers et des délégations****Président**

- Le président mentionne qu'à la mi-juin les professeurs détenteurs d'une subvention du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada ont reçu un avis de cotisation de Revenu Québec concernant le remboursement des frais d'internet à la résidence pour les quatre dernières années. L'opinion de Revenu Québec est basée sur le fait que l'UQTR offre déjà internet dans les bureaux des professeurs. Il rappelle que les règles du Conseil permettent un tel remboursement.

Le président a rapidement provoqué une rencontre avec la Direction de l'UQTR afin de faire le point sur la situation tout en rappelant que l'UQTR avait autorisé ces remboursements.

Mme Thibault, directrice du Service des finances, a indiqué que l'UQTR avait reçu l'avis de cotisation et qu'elle avait décidé de ne pas le contester dans les délais prescrits.

La Direction a récemment informé le Syndicat que l'UQTR allait rembourser les professeurs concernés pour les frais réclamés, mais que dorénavant les détenteurs de subvention seront cotisés pour le remboursement des frais d'internet à la résidence.

Le président fait remarquer que le remboursement sera également imposable et que le fisc risque d'adopter une démarche similaire pour le remboursement des frais de cellulaire via les fonds départementaux de recherche. Heureusement la lettre d'entente sur les cellulaires contient une réserve qui attribue la responsabilité à l'UQTR s'il devait y avoir des difficultés avec le fisc.

Le président termine en indiquant qu'il serait peut-être intéressant de publier un article dans *Le point d'ancre* sur le sujet et de vérifier auprès des autres syndicats de professeurs du traitement de ce type de remboursement.

- Le président indique qu'il a récemment rencontré le Recteur, à son invitation, afin de rediscuter du projet d'implantation d'une équipe de football à l'UQTR. Le Recteur a l'intention de relancer le projet sur de nouvelles bases et avec l'engagement qu'il n'en coûterait rien pour l'UQTR.

Le président lui a rappelé la position du Syndicat dans ce dossier et lui a signalé que les récentes réductions temporaires des coûts de la convention collective ne devaient surtout pas financer l'implantation d'une telle équipe.

Le président signale que le Syndicat a reçu du service de l'équipement un avis indiquant que l'UQTR réquisitionnait les locaux 1111 et 1114 du pavillon Ringuet afin de regrouper les personnels du service de la protection publique. Le premier local est utilisé depuis plusieurs années par le Syndicat pour loger le réfrigérateur, des classeurs et le photocopieur. Les autres syndicats utilisent également ce local. Le local 1114 est utilisé par l'Association des professeurs retraités et le Syndicat y loge également l'ordinateur permettant de faire des copies de sécurité des ordinateurs du personnel et d'autres archives. Il rappelle que le comité exécutif envisageait, en collaboration avec

l'association des retraités, d'aménager le local 1114 pour en faire un bureau de rencontre.

Après discussion, le comité exécutif trouve l'attitude du service de l'équipement très cavalière et inopportune. Les officiers invitent le président à signaler au recteur le désaccord du Syndicat sur la proposition du service de l'équipement.

- Le président rappelle qu'il siège au comité d'élaboration d'un sondage sur la mobilisation du personnel de l'UQTR. Il s'agit d'un projet faisant partie du plan d'action de l'UQTR en réponse au rapport de la vérificatrice générale du Québec. Le forum des partenaires a été mandaté pour superviser la réalisation du sondage. Les syndicats membres du forum ont clairement indiqué au vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) qu'ils devaient cautionner le sondage avant d'en favoriser la participation de leurs membres.

Le comité de pilotage du sondage s'est réuni cet avant-midi avec la firme Aon responsable de l'élaboration. Le président a signalé qu'il n'était pas question d'inclure dans le sondage des questions s'adressant à des groupes d'employés et concernant leurs conditions de travail. Le comité de pilotage a aussi convenu de présenter le sondage sous le titre de la qualité de vie au travail.

Les membres du comité exécutif invitent le président à être très prudent et à ne pas hésiter à quitter le comité de pilotage si le sondage prenait une tangente conflictuelle

- Le président termine son rapport en rappelant aux membres la réponse du vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) sur la position de l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR (IPUQTR) concernant le projet de code d'éthique pour les personnels. Le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) indique qu'il fera rapport de la position de l'Intersyndicale au comité des ressources humaines qui a été l'initiateur de ce projet.

Comité des relations de travail (CRT)

- Le VPRT fait le cheminement des principaux dossiers du comité des relations de travail depuis la dernière réunion du comité exécutif.
- Concernant la lettre d'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective, il signale qu'elle n'est toujours pas signée. Il a fallu convenir avec la Direction de la période de temps dont disposeront les professeurs pour rétablir le nombre de cours en supplément de tâche à la fin de la lettre d'entente. Il fut convenu qu'une période de cinq ans donnerait aux professeurs la latitude nécessaire pour respecter les règles de la convention collective sur le nombre de cours en supplément de tâches.

Le Directeur du service des relations de travail a mentionné que la lettre d'entente devrait être signée dans les prochains jours.

- Le VPRT rappelle les visées de l'ordonnance de sauvegarde émise par le tribunal d'arbitrage le 10 août dernier et concernant le grief portant sur la reconnaissance du Syndicat comme unique représentant des professeurs. L'arbitre Gravel ordonne, provisoirement, à la Direction de l'UQTR, à Me Hamelin et à Mme Parissier d'acheminer au Syndicat une copie conforme de toute correspondance concernant la convention collective adressée aux professeurs.

La Direction a sollicité un délai avant que cette ordonnance leur soit signifiée puisqu'elle implique des changements importants dans les procédures actuelles de l'UQTR. Le Syndicat a convenu d'un délai qui se termine demain.

Cette ordonnance risque d'augmenter considérablement le volume de courriel que recevra le secrétariat syndical. Il faudra donc établir une procédure qui permettra aux officiers concernés de prendre connaissance du contenu des courriels reçus.

- La VPRT indique qu'il a complété, comme convenu au comité exécutif, les démarches afin de doter le Syndicat d'adresses courriel reliées à chacun des postes du comité exécutif et du personnel du Syndicat. Ces adresses courriel ne transiteront pas par le

réseau de l'UQTR et les courriels seront entreposés chez un fournisseur distinct. Il sera possible d'entreposer jusqu'à 25 Go de courriels pour chaque adresse créée. Il en coûtera 50 \$ par année pour chaque adresse courriel. Cette proposition permettra au Syndicat d'être complètement indépendant pour la gestion de ses courriels, de faire une distinction entre les courriels reçus à titre de professeur ou à titre d'officiers du Syndicat et d'avoir une capacité d'entreposage beaucoup plus importante.

Après discussion, les officiers invitent le VPRT à compléter les démarches en attribuant une nouvelle adresse courriel à chacun des officiers, aux deux professionnels et une au secrétariat. Il est aussi convenu d'embaucher une personne ressource pour faire les modifications nécessaires aux ordinateurs. Le VPRT mentionne qu'il faudra sûrement une période de transition afin de permettre à chacun d'utiliser la nouvelle adresse pour correspondre.

- Le VPRT rapporte un cas de conflit entre un professeur et un étudiant sur la propriété intellectuelle des données compilées dans le cadre d'une recherche. L'UQTR prend parti pour le professeur tant qu'il n'est pas démontré qu'il y a faute de sa part. Il s'agit d'une problématique préoccupante qui pourrait avoir des conséquences insoupçonnées.
- Le VPRT indique que la procédure d'autorisation des tâches des professeurs occasionne de plus en plus de problèmes. L'acceptation administrative par le formulaire électronique et l'acceptation académique par les assemblées départementales fonctionnent en parallèle et suscitent des incongruités qui ont des répercussions sur les professeurs.

VPAU

- Poste vacant

VPSC

- La VPSC mentionne que le comité des services à la collectivité doit se réunir le 30 août prochain.
- La VPSC rappelle le méchoui du 45^e anniversaire le 15 septembre, le souper thématique le 22 octobre et la conférence sur les élections américaines le 26 octobre.

Trésorier

- Le trésorier indique qu'il n'est pas en mesure de faire le point sur la dernière réunion du Cartel intersyndical des régimes de retraites et d'assurances collectives de l'UQ (CIRRAC). Il fera la présentation lors de la prochaine réunion. Lors de la prochaine réunion, il présentera les résultats financiers de l'année 2015-2016.

Secrétaire

- Rien de particulier à signaler.

La VPSC quitte la réunion à 14 h 45

CX-529-25-08-16-06 Processus de négociation de la prochaine convention collective

Le VPRT rappelle que la lettre d'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective se termine le 1^{er} juin 2018 et que les autres clauses de la convention viennent à échéance le 1^{er} juin 2017. Il serait donc sage de prévoir un processus de consultation des professeurs afin de préparer le cahier des revendications pour cette négociation.

Le VPRT indique que le Syndicat devrait profiter de ce processus de consultation pour inviter de nouveaux professeurs à s'impliquer au Syndicat.

Après discussion, les membres conviennent de saisir le conseil syndical des démarches à entreprendre pour le renouvellement de la convention collective.

CX-529-25-08-16-07 Consortium sur les services juridiques : bilan de la rencontre

Le président résume les échanges tenus lors de la rencontre des membres du consortium sur les services juridiques du 27 juin dernier.

La rencontre fut très cordiale et les membres ont accepté les changements proposés par le SPPUQTR qui consistent en :

- L'ajout de Me Gabriel Hébert-Tétrault dans les paramètres de l'entente sur les mêmes bases que Me McManus;
- Au maintien d'une réserve financière permettant d'avoir recours à des ressources spécialisées;
- Un coût supplémentaire d'environ 10 000 \$ par année pour le SPPUQTR ;

L'entente est valable pour une période de deux ans, mais révisable à chaque année.

Les officiers conviennent qu'il s'agit d'une très bonne entente pour le Syndicat qui assure la pérennité du consortium.

Après discussion, les membres adoptent la résolution suivante :

(2016CX-529-25-08-R162)

CONSIDÉRANT la fin de l'entente avec le consortium sur les services juridiques;
CONSIDÉRANT les échanges menés par le comité des relations de travail afin de modifier les balises de l'entente;
CONSIDÉRANT l'adoption de l'entente par les membres du consortium;
CONSIDÉRANT l'avis unanime des membres du comité exécutif;

Sur proposition du VPRT, appuyée par la VPAS, il est résolu d'entériner l'entente avec le consortium des services juridiques et d'autoriser le président à la signer au nom du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR).

Retour de la VPSC à 15 h 40

CX-529-25-08-16-08 Désignation d'un représentant au comité de sélection du VREF

Le président signale que le 13 juin dernier, le conseil d'administration a décidé de pourvoir le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la formation laissé vacant depuis le départ à la retraite de M. Sylvain Delisle. Considérant la situation financière de l'UQTR, le Syndicat aurait nettement préféré que le conseil d'administration fusionne les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la formation et de vice-recteur à la recherche et au développement afin de faire une économie de plusieurs centaines de milliers de dollars annuellement.

La procédure de nomination du vice-recteur à l'enseignement et à la formation prévoit la présence d'un représentant du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) au comité de sélection. Le président indique qu'il est malheureux que le poste de vice-président aux affaires universitaires soit vacant puisqu'il aurait été la personne toute désignée pour représenter le Syndicat.

La VPAS quitte la réunion à 16 h 10

Après discussion, les membres conviennent d'indiquer au secrétariat général de l'UQTR que la professeure Monique Cadrin du Département de biologie médicale représentera le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) au comité de sélection du vice-recteur à l'enseignement et à la formation.

CX-529-25-08-16-09 Budget révisé et taux de cotisation syndicale 2016-2017

Le trésorier rappelle que lors de la journée bilan et plan d'action de juin dernier, le comité exécutif n'a pas eu le temps de discuter de la possibilité du dépôt d'un budget révisé lors de l'assemblée générale de septembre et de la fixation du taux de cotisation pour la prochaine année.

Après discussion, considérant la situation financière du Syndicat, les membres conviennent qu'il ne sera pas nécessaire de présenter un budget révisé lors de la prochaine assemblée générale et de maintenir le taux de cotisation au taux actuel.

CX-529-25-08-16-10 Session d'information des délégués syndicaux

Point reporté.

CX-529-25-08-16-11 Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 15 septembre 2016

Le président attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil syndical. Il fait remarquer que la rencontre aura lieu à 14 h après le méchoui du 45^e anniversaire d'accréditation du Syndicat.

Les points à l'ordre du jour concernent surtout les affaires budgétaires et l'adoption des statuts. On précise toutefois qu'il faudra aborder le processus de négociation de la prochaine convention collective. Les membres se déclarent en accord avec le projet d'ordre du jour.

CX-529-25-08-16-12 Dépôt de la répartition des responsabilités du personnel du Syndicat

Le secrétaire signale qu'il s'agit d'un dépôt de la description des tâches du personnel de l'UQTR convenu lors de la journée bilan et plan d'action de juin dernier. Cette description sera déposée au dossier de chacun des employés.

CX-529-25-08-16-13 Remboursement d'une partie des frais de cellulaire du VPRT

Point reporté.

CX-529-25-08-16-14 Affaires nouvelles

Aucun dossier traité à ce point.

CX-529-25-08-16-15 Date de la prochaine réunion

Les officiers conviennent de tenir la prochaine réunion du comité exécutif le 8 septembre prochain.

CX-529-25-08-16-16 Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 16 h 45.

Original signé

Ismaïl Biskri
Président

Original signé

Ghyslain Parent
Secrétaire